

Commune de Cessières-Suzy

Séance du 15 septembre 2023 à 19 h 15

Compte-tenu de l'absence de quorum lors de la réunion du 12 septembre 2023, le conseil municipal est à nouveau convoqué le 15 septembre.

Présents: Pierre BERTELOOT, Philippe PURNELLE, Patricia DESUMEUR, Guillaume LEBRET, Corinne SANDRON, Cédric LAMOUREUX,

Excusés: Hervé DOUCHET procuration à Patricia DESUMEUR, Audrey MARTIN procuration à Philippe PURNELLE, Annie MARTIN procuration à Cédric LAMOUREUX, Anthony DELBART procuration à Guillaume LEBRET, Cyril MAILLY, Anne-Sophie CROQUET

Absents : Jean-Paul VILLAIRE, Sébastien JAKISA, Hugo SAGET, Gérard GODIMUS, Olivier ROHAT

Ordre du jour

- approbation du compte rendu du 4 juillet 2023
- désignation du secrétaire de séance
- renouvellement du contrat d'un employé
- décision modificative budgétaire
- échanges de parcelles de terrains entre la commune et M.Hamelin
- choix des entreprises pour la consultation pour les travaux de l'ancien presbytère
- choix de l'entreprise pour le remplacement des fenêtres de la mairie de Cessières
- questions diverses

Approbation du compte-rendu de la séance du 4 juillet 2023

Le compte-rendu de la réunion du 6 juin 2023 a été adressé à l'ensemble des conseillers avec la convocation.

Aucune observation n'est formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance

Il est prévu qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un secrétaire de séance ;

Guillaume LEBRET est désigné secrétaire de séance.

Renouvellement du contrat d'un employé

Présentation : Pierre BERTELOOT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat d'un agent technique contractuel pour une durée de 7 heures hebdomadaires arrive à échéance le 30 septembre 2023.

Le maire propose de renouveler ce contrat pour une durée d'un an.

Le conseil émet, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition.

Décision modificative budgétaire

Présentation : Philippe PURNELLE

Le premier adjoint informe le conseil municipal de la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires.

En effet, les dépenses inscrites au compte 2128 ne sont plus éligibles au remboursement de la TVA.

Plusieurs opérations d'investissement ont été inscrites sur ce compte.

Il s'agit des travaux d'agencement et d'aménagement de terrains.

En ce qui concerne l'achat des bancs de la commune, l'imputation sur un compte éligible au fonds de compensation de la TVA est possible, après accord du service des finances publiques.

Le conseil municipal décide de procéder à la modification suivante du budget primitif :

Compte dépenses : imputation 2188 4548 €

Compte recettes : imputation 2128 4548 €

Echanges de parcelles de terrains entre la commune et M.Hamelin

Présentation : Philippe PURNELLE

Le premier adjoint présente au conseil municipal la proposition de M.Hamelin, domicilié à Suzy, qui souhaite échanger une parcelle cadastrée AE 134 d'une superficie de 3483 m², dont il est propriétaire contre deux parcelles communales cadastrées 733ZA30 et ZE 13 d'une superficie de 2760 m².

Le maire précise que cet échange pourra s'effectuer si aucun frais d'enregistrement n'est à la charge de la commune.

Choix des entreprises dans le cadre de la consultation pour les travaux de l'ancien presbytère

Présentation : Pierre BERTELOOT

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère, le permis de construire a été accordé. Il convient de lancer la procédure de « marché à procédure adaptée », compte-tenu du montant des travaux.

Le maire précise que la commune sera maître d'œuvre et maître d'ouvrage, afin d'éviter des frais supplémentaires.

L'entreprise choisie devra effectuer l'ensemble des travaux de démolition, mise en place de l'accès pour personne à mobilité réduite, création des places de parking et gros œuvre pour deux pièces.

Le maire propose de solliciter les entreprises suivantes :

- Entreprise «Athies bâtiment à Athies-sous-Laon
- Entreprise Rytter à Vivaise
- Entreprise Felzinger à Laon
- Entreprise Lory constructions à Crépy

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ces propositions

Choix de l'entreprise pour le remplacement des fenêtres de la mairie

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire présente les différents devis reçus pour le remplacement des portes et fenêtres de la mairie :

- Laon habitat confort, portes en alu et fenêtres en PVC pour un montant de 10 771,75 € HT
- Entreprise Felzinger, portes en alu et fenêtres en PVC pour un montant de 10665 € HT
- Agence KOMILFO, fenêtres et portes en PVC pour un montant de 11638,19 € HT

Le conseil municipal, après délibération, choisit, à l'unanimité, l'offre de l'entreprise Felzinger qui a proposé le tarif le moins cher.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures

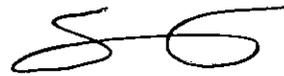
Le maire



Pierre BERTELOOT



Le secrétaire de séance



Guillaume LEBRET

